

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL LE 4 MARS 2014**

Le quatre mars deux mil quatorze à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

**Etaient présents** : Gilles ALMASIO, Chantal BELLIN, Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Guillaume FAVIER, Valérie GEYNET, Josiane GIPPET, Colette GREPAT, Philippe GUYON, Marie-Catherine LAMIRAL, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Maurice NICOLAS, Jean-Charles PASTORINO, Chantal REY, Joao SANTOS, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE.

**Etait absent ayant donné pouvoir** : Raymond HERBEPIN à Alain SOCIE.

**Etaient absents et excusés**: Fabienne GUINET-GRILLET, Nathalie MARGAIN, Roger MORNEY, Marie-Thérèse PASTORINO, Jacky RAVAZ.

**Etaient absents** : Sébastien DREVET, Yvon THENAULT.

Date de convocation : Mardi 25 février 2014

Les Conseillers présents, soit 19 à l'ouverture de la séance représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Colette GREPAT, Philippe GUYON. Ces derniers acceptent.

**Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 29 janvier 2014**

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITE</b>

- *Affichage des délibérations le 30 janvier 2014 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 30 janvier 2014 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission le 25 février 2014 du procès-verbal de séance aux conseillers par courrier.*

**Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 4 mars 2014**

*Le Maire informe les Conseillers que le Trésorier municipal n'a pas pu fournir pour ce conseil les comptes de gestion de la Commune, du Camping et du Boulodrome. Il propose de retirer de l'ordre du jour les délibérations d'approbation des différents comptes de gestion numérotés 2014-2-1-c, 2014-2-2-c, 2014-2-3-c.*

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITE</b>

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 29 janvier 2014
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 4 mars 2014

**I . ASPECT FINANCIER**

2014-2-1 Budget général

- a) Vote du compte administratif 2013
- b) Affectation des résultats de l'exercice 2013
- e) ~~Approbation du compte de gestion 2013~~
- d) Vote du budget primitif 2014
- e) Vote des taux d'imposition 2014
- f) Subvention d'équilibre du budget général au budget annexe du camping

2014-2-2 Budget annexe - Camping

- a) Vote du compte administratif 2013
- b) Affectation des résultats de l'exercice 2013
- e) ~~Approbation du compte de gestion 2013~~
- d) Vote du budget primitif 2014

2014-2-3 Budget annexe - Boulodrome

- a) Vote du compte administratif 2013
- b) Affectation des résultats de l'exercice 2013
- e) ~~Approbation du compte de gestion 2013~~
- d) Vote du budget primitif 2014

2014-2- 4 Attribution de subventions à l'Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin

2014-2-5 Attribution d'une subvention – Course cycliste de la Saint-Pierre

2014-2- 6 Attribution de subventions aux coopératives scolaires

2014-2-7 Admission en non-valeur de titres de recettes (Exercices 2009 à 2012)

2014-2-8 Piscine municipale

- a) Approbation des tarifs
- b) Horaires d'ouverture

2014-2- 9 Camping municipal

a) Calendrier de la saison 2014

b) Approbation des tarifs

2014-2-10 Travaux de mise en accessibilité de bâtiments

a) Approbation du projet

b) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère - salle des fêtes de Ciers

c) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère - salle des fêtes de Curtille

d) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère - salle des fêtes de Buvin

e) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère – Maison des Associations

f) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère – Centre Social Jean Bedet

g) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère – Local Bacchus

2014-2-11 Aménagement de la cour de l'école maternelle

a) Approbation du projet

b) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère

## **II. PATRIMOINE**

2014-2-12 Cession de la partie sud de l'impasse Louise Michel – HEXCEL REINFORCEMENTS

## **III. PERSONNEL COMMUNAL**

2014-2-13 Modification de postes –Filière technique

2014-2-14 Modification de postes –Filière médicosociale

2014-2-15 Modification de postes –Filière administrative

## **IV. QUESTIONS DIVERSES**

<b>INFORMATIONS</b>
---------------------

- Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoirs depuis le Conseil municipal du 12 novembre 2013 (**Annexe n°2**)

# DELIBERATIONS

## I. ASPECT FINANCIER

### **2014-2-1 Budget général**

#### **a) Vote du compte administratif 2013**

Il se présente comme suit :

	Exploitation		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	4 289 302,67	5 190 377,63	2 669 325,01	1 914 161,86	6 958 627,68	7 104 539,49
Résultats de l'exercice		901 074,96	755 163,15		755 163,15	901 074,96
Résultats reportés		930 105,17		1 298 321,17		2 228 426,34
Résultats cumulés		1 831 180,13		543 158,02		2 374 338,15
Restes à réaliser			1 844 100,00	591 000,00	1 844 100,00	591 000,00
<b>RESULTATS définitifs</b>		1 831 180,13	709 941,98			1 121 238,15

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2013 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

*(Sortie du Maire au moment du vote)*

VOTE		
<b>POUR : 16</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 3</b> <b>Josiane GIPPET</b> <b>Philippe GUYON</b> <b>Marie-Catherine LAMIRAL</b>

#### **b) Affectation des résultats de l'exercice 2013**

Le résultat de fonctionnement 2013 du budget général pour affectation 2014 s'élève à 1 831 180,13 €. L'Adjoint aux Finances propose d'affecter ce résultat d'exploitation

- au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé pour 709 941,98 €
- au compte 002 excédents de fonctionnement reportés pour 1 121 238,15 €.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

VOTE		
<b>POUR : 17</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 3</b> <b>Josiane GIPPET</b> <b>Philippe GUYON</b> <b>Marie-Catherine LAMIRAL</b>

**e) Approbation du compte de gestion 2013**

*La délibération a été retirée de l'ordre du jour en début de séance.*

**d) Vote du budget primitif 2014**

L'Adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2014 dont la balance générale s'établit comme suit :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 198 450,00	5 198 450,00
INVESTISSEMENT	3 191 500,00	3 191 500,00
TOTAL	8 389 950,00	8 389 950,00

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
<b>POUR : 17</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 3</b> <b>Josiane GIPPET</b> <b>Philippe GUYON</b> <b>Marie-Catherine LAMIRAL</b>

**e) Vote des taux d'imposition 2014**

L'Adjoint aux Finances propose de fixer pour 2014 les taux d'imposition suivants :

- taxe d'habitation : 7.92%
- taxe sur le foncier bâti : 16.73%
- taxe sur le foncier non bâti : 47.28%.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

VOTE		
<b>POUR : 19</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 1</b> <b>Marie-Catherine LAMIRAL</b>

**f) Subvention d'équilibre du budget général au budget annexe du camping**

Pour équilibrer le budget annexe du camping de l'exercice 2014, l'Adjoint aux Finances propose de procéder au versement au budget annexe de la subvention de fonctionnement inscrite au budget général d'un montant de 4 000 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
<b>POUR : 17</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 3</b> <b>Josiane GIPPET</b> <b>Philippe GUYON</b> <b>Marie-Catherine LAMIRAL</b>

**2014-2-2 Budget annexe - Camping****a) Vote du compte administratif 2013**

Il se présente comme suit :

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	49 358,84	49 500,75	6 001,14	7 034,00	55 359,98	56 534,75
Résultats de l'exercice		141,91		1 032,86		1 174,77
Résultats reportés		6 667,40		3 654,00		10 321,40
Résultats cumulés		6 809,31		4 686,86		11 496,17
Restes à réaliser					0,00	
<b>RESULTATS définitifs</b>		6 809,31		4 686,86		11 496,17

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2013 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

*(Sortie du Maire au moment du vote)*

VOTE		
<b>POUR : 16</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 3</b> <b>Josiane GIPPET</b> <b>Philippe GUYON</b> <b>Marie-Catherine LAMIRAL</b>

**b) Affectation des résultats de l'exercice 2013**

L'Adjoint aux Finances propose d'affecter le résultat d'exploitation 2013 d'un montant de 6 809,31 €

- au compte 002 excédents de fonctionnement reportés pour 6 809,31 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
<b>POUR : 17</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 3</b> <b>Josiane GIPPET</b> <b>Philippe GUYON</b> <b>Marie-Catherine LAMIRAL</b>

**~~e) Approbation du compte de gestion 2013~~**

*La délibération a été retirée de l'ordre du jour en début de séance.*

**d) Vote du budget primitif 2014**

L'Adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2014- Budget annexe Camping - dont la balance générale s'établit comme suit :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	58 800,00	58 800,00
INVESTISSEMENT	9 700,00	9 700,00
TOTAL	68 500,00	68 500,00

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
<b>POUR : 17</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 3</b> <b>Josiane GIPPET</b> <b>Philippe GUYON</b> <b>Marie-Catherine LAMIRAL</b>

**2014-2-3 Budget annexe - Bouldrome****a) Vote du compte administratif 2013**

Il se présente comme suit :

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	1 905,18	6 012,00	5 677,00	152 773,00	7 582,18	158 785,00
Résultats de l'exercice		4 106,82		147 096,00		151 202,82
Résultats reportés		5 020,55	144 816,29		139 795,74	
Résultats cumulés		9 127,37		2 279,71		11 407,08
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTATS définitifs		9 127,37		2 279,71		11 407,08

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2013 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

(Sortie du Maire au moment du vote)

VOTE		
<b>POUR : 16</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 3</b> <b>Josiane GIPPET</b> <b>Philippe GUYON</b> <b>Marie-Catherine LAMIRAL</b>

**b) Affectation des résultats de l'exercice 2013**

L'Adjoint aux Finances propose d'affecter le résultat d'exploitation 2013 d'un montant de 9 127,37 €

- au compte 002 - excédents de fonctionnement reportés – pour 9 127,37 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
<b>POUR : 17</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 3</b> <b>Josiane GIPPET</b> <b>Philippe GUYON</b> <b>Marie-Catherine LAMIRAL</b>

**e) Approbation du compte de gestion 2013**

*La délibération a été retirée de l'ordre du jour en début de séance.*

**d) Vote du budget primitif 2014**

L'Adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2014- Budget annexe-Boulodrome - dont la balance générale s'établit comme suit :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	18 230,00	18 230,00
INVESTISSEMENT	14 730,00	14 730,00
<b>TOTAL</b>	<b>32 960,00</b>	<b>32 960,00</b>

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
<b>POUR : 17</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 3</b> <b>Josiane GIPPET</b> <b>Philippe GUYON</b> <b>Marie-Catherine LAMIRAL</b>

**2014-2- 4 Attribution de subventions à l'Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin**

L'Adjoint aux Finances propose de verser à l'Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin les subventions suivantes :

<i>Objet</i>	<i>Montant voté en 2013</i>	<i>Règlement 2013</i>	<i>Proposition 2014</i>
<i>Fonctionnement</i>	26 242 €	26 242 €	28 885 €
<i>Manifestations</i>	17 100 €	17 100 €	19 100 €
<i>Subvention exceptionnelle - Animation du 8 décembre 2013</i>	0 €	0 €	1 185 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 342 €</b>	<b>43 342 €</b>	<b>49 170 €</b>

Ces crédits sont inclus au budget primitif 2014.



Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

*Chantal REY ne prend pas part au vote.*

VOTE		
<b>POUR : 19</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 0</b>

#### **2014-2-5 Attribution d'une subvention – Course cycliste de la Saint-Pierre**

La course cycliste traditionnelle de la Saint-Pierre (Grand prix de la Ville des Avenières - souvenir Marius Vial) aura lieu le Dimanche 29 juin 2014. L'Adjoint aux Finances propose de verser à l'association organisatrice de cet événement, CHARVIEU CHAVAGNEUX ISERE CYCLISME, une subvention telle que présentée ci-dessous.

Association	Montant voté 2013	Réalisé 2013	Proposition 2014
St Pierre Cycliste ( <i>Charvieu Chavagneux Isère Cyclisme</i> )	1 600.00 €	1 600.00 €	1 600.00 €

Ces crédits sont inclus au budget primitif 2014.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE		
<b>POUR : 19</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 1</b> Maryvonne SARAMITO

#### **2014-2- 6 Attribution de subventions aux coopératives scolaires**

Les subventions versées aux coopératives scolaires ont été votées le 29 janvier 2014 par le Conseil municipal.

Pour répondre à la demande de la Trésorerie, l'Adjoint aux Finances propose de détailler le versement des subventions par école comme suit :

Objet	Montant global 2014	CIERS	CURTILLE	BUVIN
Livres bibliothèque	1 848 €	1 540 €	154 €	154 €
Extra-scolaires	12 555 €	10 529 €	1 013 €	1 013 €
Arbre de Noël	885 €	795 €	45 €	45 €
Crédit de direction	918 €	714 €	102 €	102 €

Ces crédits sont inclus au budget primitif 2014.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE
<b>A L'UNANIMITE</b>

**2014-2-7 Admission en non-valeur de titres de recettes (Exercices 2009 à 2012)**

Le Maire informe le Conseil municipal de l'impossibilité pour la Trésorerie des Avenières de recouvrer plusieurs titres de recettes émis entre 2009 et 2012.

Le Maire propose d'annuler les titres concernés listés ci-dessous, d'admettre en non-valeur la somme totale de 464.10 € et d'inscrire en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune les crédits nécessaires à cette opération :

<b>Exercice</b>	<b>Numéro de titre</b>	<b>Objet de la recette</b>	<b>Montant</b>
2009	362	Cantine	105.00 €
2011	453	Cantine	35.00 €
2011	469	Médiathèque	54.09 €
2011	500	Cantine	28.00 €
2011	541	Cantine	136.00 €
2011	584	Médiathèque	39.51 €
2012	284	Cantine	10.50 €
2012	353	Cantine	56.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>464.10 €</b>

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITE</b>

**2014-2-8 Piscine municipale****a) Approbation des tarifs**

En attendant la définition d'un nouveau mode de fonctionnement des piscines du territoire de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs et dans le cadre de la réhabilitation des structures nautiques, le Maire propose de maintenir les tarifs de l'année 2013 tels que ci-dessous :

	<b>Tarifs</b>
Enfant de moins de 5 ans	Gratuit
Ticket enfant (de 5 à 16 ans)	1.40 €
Ticket adulte (plus de 16 ans)	2.80 €
Collectivités : ticket valable à la journée	1.40 €
	<i>Gratuité pour les accompagnateurs</i>
Carte abonnement de 10 entrées : adulte	20.00 €
Carte abonnement de 10 entrées : enfant	10.00 €
Ticket tarif réduit adulte (pour les horaires suivants : 12 H30/13 H 30 ou 18H/19 H 00)	1,40 €
Ticket tarif réduit enfant (pour les horaires suivants : 12 H30/13H 30 ou 18H/19 H 00)	0,70 €

Il convient de délibérer pour approuver ces tarifs, autoriser leur mise en application et la signature par le Maire de tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITE</b>

**b) Horaires d'ouverture**

La piscine municipale est ouverte au public chaque année à partir du 1<sup>er</sup> juin jusqu'au 31 août. Afin de pouvoir réserver pendant cette période une plage horaire dédiée à l'apprentissage de la natation pour les scolaires, le Maire propose d'arrêter les horaires d'ouverture de la piscine au public comme suit :

Du 1 <sup>er</sup> JUIN JUSQU'AU DERNIER JOUR D'ECOLE			
		<i>Ouverture à</i>	<i>Fermeture à</i>
Lundi		16H30	19H00
Mardi		16H30	19H00
Mercredi		15H00	19H00
Jeudi		16H30	19H00
Vendredi		16H30	19H00
Samedi		15H00	19H00
Dimanche		10H15	13H30
		15H00	19H00

Du 1 <sup>ER</sup> JOUR SUIVANT LA FIN DE L'ECOLE JUSQU'AU 31 AOÛT			
		<i>Ouverture à</i>	<i>Fermeture à</i>
Lundi		10H15	13H30
		15H00	19H00
<b>Mardi</b>		<b>JOUR DE FERMETURE</b>	
Mercredi		10H15	13H30
		15H00	19H00
Jeudi		10H15	13H30
		15H00	19H00
Vendredi		10H15	13H30
		15H00	19H00
Samedi		10H15	13H30
		15H00	19H00
Dimanche		10H15	13H30
		15H00	19H00

Il convient de délibérer pour approuver ces horaires et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITE</b>

**2014-2- 9 Camping municipal****a) Calendrier de la saison 2014**

L'activité du Camping est divisée chaque année en deux périodes selon le degré plus ou moins important de fréquentation du service : la haute et la basse saison.

Le Maire propose pour la saison 2014 le calendrier suivant :

- Basse saison : du Mardi 1<sup>er</sup> avril au Dimanche 29 juin 2014 et du Lundi 1<sup>er</sup> septembre au Mardi 30 septembre 2014,
- Haute saison : du Lundi 30 juin au Dimanche 31 août 2014.

Il convient de délibérer pour approuver ce calendrier, autoriser sa mise en application à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 et la signature, par le Maire, de tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITE</b>

**b) Approbation des tarifs**

Les tarifs du camping ont été votés le 9 février 2012 par la Commune. Pour faire face à la hausse de la TVA (de 7% à 10 %), le Maire propose de réviser ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, date d'ouverture de l'équipement, comme suit :

	TARIFS 2014	
	BASSE SAISON	HAUTE SAISON
<b>TARIFS TTC PAR JOUR</b>		
Forfait 1-2 personnes	12,65 €	14,00 €
Personne supplémentaire	4,10 €	4,85 €
Enfant de moins de 13 ans	2,45 €	3,10 €
Visiteur au-delà de 2 heures	3,20 €	3,60 €
Chien vacciné et tenu en laisse	1,90 €	2,25 €
Tente supplémentaire	2,85 €	3,20 €
Véhicule supplémentaire	4,10 €	4,10 €
<b>GROUPES : (à partir de 8 personnes)</b>	<del> </del>	
par emplacement	12,65 €	
par enfant de moins de 13 ans	1,60 €	
par personne de 13 ans et plus	2,65 €	
<b>FORFAIT SPECIAL CYCLISTE</b>		
1 cycliste, 1 vélo, 1 emplacement (sans électricité)	6,50 €	7,40 €
<b>FORFAIT SPECIAL CAMPING-CAR</b>		
1 camping-car+2 personnes (sans électricité)	12,65 €	14,00 €

<b>FORFAIT RESIDENTS 6 mois</b>	<del> </del>	
1 ou 2 personnes sur une base mensuelle de	1 110,00 € 185,00 €	
Par personne supplémentaire de 13 ans et plus sur une base mensuelle de	327,00 € 54,50 €	
Par personne supplémentaire de moins de 13 ans sur une base mensuelle de	246,60 € 41,10 €	
Supplément électricité au coût réel soit par kWh consommé	0,13 €	
<b>ELECTRICITE</b>		
Forfait courant 10 A par jour	4,15 €	
<b>GARAGE MORT</b>		
Garage mort au mois	29,30 €	
<b>CAUTION POUR LE BADGE BARRIERE</b>	50,00 €	
<b>MOBIL-HOME (6 personnes)</b>	<del> </del>	
1 semaine	340,00 €	410,00 €
1 nuitée	72,00 €	82,00 €
2 nuitées	134,00 €	154,00 €
A partir de la 3ème nuitée (par nuit)	52,00 €	62,00 €
Caution	1 000,00 €	1 000,00 €
Caution ménage	50,00 €	50,00 €
Pour les mobil-homes, l'avance de 30% ne sera pas restituée si la location n'est pas annulée dans les 48 heures précédant la date d'arrivée prévue.		

Il convient de délibérer pour approuver ces tarifs, autoriser leur mise en application à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 et la signature, par le Maire, de tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITE</b>

## 2014-2-10 Travaux de mise en accessibilité de bâtiments

Le Maire informe que la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose un certain nombre d'obligations pour les communes en matière d'accessibilité. Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 au plus tard, les collectivités sont appelées à prendre toute mesure d'adaptation et d'aménagement des espaces publics pour en faciliter l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Pour se conformer à cette règle, le Maire a présenté le 24 septembre 2013 au Conseil municipal un programme de travaux de mise en accessibilité de bâtiments recevant du public, établi par un maître d'œuvre, sur la base du diagnostic réalisé par un bureau d'études spécialisé et recruté dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays des Couleurs. Après étude du maître d'œuvre, il convient d'actualiser les estimations de ces travaux qui comprennent notamment la mise en accessibilité des accès et des sanitaires pour les bâtiments suivants :

BATIMENTS	DESCRIPTION	En HT	MONTANT HT
Salle des fêtes de Ciers	Travaux	14 768,85 €	17 727,01 €
	Honoraires, Maitrise d'œuvre	2 958,16 €	
Salle des fêtes de Buvin (bâtiment)	Travaux	42 254,70 €	50 779,70 €
	Honoraires, Maitrise d'œuvre	8 525,00 €	
Salle des fêtes de Buvin (accessibilité des abords)	Travaux	46 600,00 €	51 500,00 €
	Honoraires, Maitrise d'œuvre	4 900,00 €	
Salle des fêtes de Curtille	Travaux	36 446,95 €	39 881,82 €
	Honoraires, Maitrise d'œuvre	3 434,87 €	
Maison des Associations	Travaux	42 823,04 €	44 913,83 €
	Honoraires, Maitrise d'œuvre	2 090,79 €	
Centre Social Jean Bedet	Travaux	17 215,95 €	20 053,45 €
	Honoraires, Maitrise d'œuvre	2 837,50 €	
Local Bacchus	Travaux	12 908,00 €	15 596,16 €
	Honoraires, Maitrise d'œuvre	2 688,16 €	
<b>Total des travaux</b>	<b>Travaux</b>	<b>213 017,49 €</b>	240 451,97 €
	<b>Maitrise d'œuvre</b>	<b>27 434,48 €</b>	

### a) Approbation du projet

Le Maire propose d'approuver le programme de travaux présenté ci-dessus pour le montant de 240 451,97 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITE</b>

### b) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère - salle des fêtes de Ciers

L'opération de mise en accessibilité de la salle des fêtes de Ciers est susceptible d'être subventionnée par le Conseil Général de l'Isère. Le Maire propose de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention pour les travaux de la salle des fêtes de Ciers. L'opération est estimée à 17 727,01 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général de l'Isère et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITE</b>

**c) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère - salle des fêtes de Curtille**

L'opération de mise en accessibilité de la salle des fêtes de Curtille est susceptible d'être subventionnée par le Conseil Général de l'Isère. Le Maire propose de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention pour les travaux de la salle des fêtes de Curtille. L'opération est estimée à 39 881,82 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général de l'Isère et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITE</b>

**d) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère - salle des fêtes de Buvin**

L'opération de mise en accessibilité de la salle des fêtes de Buvin est susceptible d'être subventionnée par le Conseil Général de l'Isère. Le Maire propose de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention pour :

- les travaux sur le bâtiment de la salle des fêtes de Buvin d'un montant de 50 779,70 € HT,
- les travaux d'accessibilité des abords de la salle des fêtes de Buvin d'un montant de 51 500 € HT.

L'opération est estimée à 102 279.70 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général de l'Isère et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITE</b>

**e) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère – Maison des Associations**

L'opération de mise en accessibilité de bâtiments à vocation associative tels que la maison des associations est susceptible d'être subventionnée par le Conseil Général de l'Isère. Le Maire propose de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention pour les travaux de la Maison des Associations. L'opération est estimée à 44 913,83 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général de l'Isère et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITE</b>

**f) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère – Centre Social Jean Bedet**

L'opération de mise en accessibilité de bâtiments à vocation associative tels que le centre social Jean Bedet est susceptible d'être subventionnée par le Conseil Général de l'Isère. Le Maire propose de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention pour les travaux du Centre Social Jean Bedet. L'opération est estimée à 20 053,45 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général de l'Isère et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITE</b>

**g) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère – Local Bacchus**

L'opération de mise en accessibilité de bâtiments à vocation associative tels que le local Bacchus est susceptible d'être subventionnée par le Conseil Général de l'Isère. Le Maire propose de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention pour les travaux du Local Bacchus. L'opération est estimée à 15 596,16 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général de l'Isère et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITE</b>

**2014-2-11 Aménagement de la cour de l'école maternelle**

La cour de l'école maternelle a fait l'objet d'aménagements successifs. Afin d'améliorer la sécurité des enfants, il convient de réfléchir à un aménagement global de cet ensemble, dans la continuité de ce qui a été fait pour la halte-garderie. Les travaux sont estimés à 236 200 € HT.

**a) Approbation du projet**

Le Maire propose d'approuver le programme de travaux présenté ci-dessus pour la somme de 236 200 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITE</b>

**b) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère**

Cette opération est susceptible d'être subventionnée par le Conseil Général de l'Isère. Le Maire propose de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention pour un montant de travaux estimé à 236 200 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général de l'Isère et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITE</b>



## **II. PATRIMOINE**

### **2014-2-12 Cession de la partie sud de l'impasse Louise Michel – HEXCEL REINFORCEMENTS**

La partie sud de l'impasse Louise Michel est actuellement enclavée dans la propriété de l'entreprise HEXCEL REINFORCEMENTS et le fossé existant draine les eaux pluviales de toute la propriété.

Au vu du document d'arpentage et de l'avis de France Domaine, le Maire propose de céder à titre gracieux cette partie cadastrée parcelle n° B 3889 d'une superficie de 2340 m<sup>2</sup> à HEXCEL REINFORCEMENTS.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette délibération et à payer tous les frais s'y afférant.

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITE</b>

## **III. PERSONNEL COMMUNAL**

### **2014-2-13 Modification de postes –Filière technique**

Pour permettre à des agents communaux d'être nommés à un grade supérieur, suite à un avancement par ancienneté, le Maire propose :

- de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 1er janvier 2014,
- de supprimer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe que cet agent occupait précédemment, à la date de nomination de ce dernier sur le nouveau grade,
- de créer deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 1er janvier 2014,
- de supprimer deux postes d'adjoint technique territorial de 1ère classe que ces agents occupaient précédemment, à la date de nomination de ces derniers sur le nouveau grade.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITE</b>

### **2014-2-14 Modification de postes –Filière médicosociale**

Pour permettre à des agents communaux d'être nommés à un grade supérieur, suite à un avancement par ancienneté, le Maire propose :

- de créer trois postes d'agent spécialisé territorial des écoles maternelles principal de 1ère classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 1er janvier 2014,

- de supprimer trois postes d'agent spécialisé territorial des écoles maternelles principal de 2ème classe que ces agents occupaient précédemment, à la date de nomination de ces derniers sur le nouveau grade.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITE</b>

### **2014-2-15 Modification de postes –Filière administrative**

Pour permettre à un agent communal d'être nommé à un grade supérieur, suite à un avancement par promotion interne, le Maire propose :

- de créer un poste d'attaché territorial, catégorie A, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014,
- de supprimer un poste de rédacteur principal de 1ère classe que cet agent occupait, à la date de nomination de ce dernier sur le nouveau grade.

Pour permettre à un agent d'être nommé à un grade supérieur, suite à un avancement par ancienneté, le Maire propose :

- de créer un poste de rédacteur principal de 1ère classe, catégorie B, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014,
- de supprimer un poste de rédacteur principal de 2ème classe que cet agent occupait précédemment à la date de nomination de ce dernier sur le nouveau grade.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITE</b>

## **IV. QUESTIONS DIVERSES**

### **INFORMATIONS**

- Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoirs depuis le Conseil municipal du 12 novembre 2013 (**Annexe n°2**)

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Liste des annexes jointes à la note de synthèse :

- Annexe n°1 : Annexes budgétaires
- Annexe n°2 : Relevé des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoir depuis le Conseil municipal du 12 novembre 2013

Fait aux Avenières, le 6 mars 2014  
Le Maire,  
*Gilbert MERGOND*